

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 03 Septembre 2026

Procès-Verbal
SEANCE du 03 Septembre 2026

L'an deux mil vingt- six, le trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 27 Août 2026

Nombre de conseillers :

En Exercice : 15

Votants : 12 ou 13

Présents : M. FRADIN D., Mme COUDRET, adjointe, Mmes LANDAIS, PETROWISTE, M. MARATIER, Mmes RAVAUX, AUDEBERT, MM TRAIN, DEBLAISE, RAFIN, LYS (arrivé au Point 2), Mme GUILOUET (arrivée au point 3), M.COSSET

Absents excusés : Mme FRADIN Véronique, M.HANOUILLE

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE

1/ A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 09 Juillet 2026

2/ DEMANDES DE SUBVENTION

Le Maire fait part de la demande de subvention de :

-l'association Mémoire Fruitière des Charentes dont l'objectif est la sauvegarde des variétés fruitières de notre territoire en répertoriant les arbres anciens et en développant les greffages.

Et

-l'appel de l'Association des Maires de France sollicitant un don pour la Protection civile.

Suite aux incendies de cet été, le but étant de soutenir la Protection Civile afin d'organiser l'acquisition de bons matériels et leur bonne affectation logistique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de verser une subvention de
50 € à l'association Mémoire Fruitière des Charentes
200 € à la Protection civile
article 65748 –Cette somme sera décomptée des « Divers ».

3/ TRAVAUX DE VOIRIE

M. le Maire présente le devis d'aménagement de voirie de la VCc3 à La Goronnerie, le but étant de sécuriser les virages.

Les travaux projetés sont : création d'une poutre de rive sur 150 ml, sécurisation des virages (pose de bordures) et création d'un fossé.

Le montant du devis s'élève à 11 592.50 € HT soit 13 911.00 € TTC.

Le Maire propose de solliciter une aide au titre de la voirie communale accidentogène.

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 03 Septembre 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à signer le devis de travaux d'aménagement de voirie VCc3 – La Goronnerie et à solliciter une aide au titre de la voirie accidentogène.

Des administrés nous ont informé que les véhicules passaient à des vitesses excessives dans certains villages.

-L'Anglade : Bertrand MARATIER propose la pose d'un panneau « attention enfants » - zone 30 et un STOP ou Cédez le passage.

Le Maire propose une concertation avec Gémozac, il faut approfondir.

-Au Port : Les riverains se plaignent, proposition de limitation à 50 km/h ou bien un panneau attention enfants.

Etant donné que c'est une Route départementale, la demande a été transmise à la DI. (en cours d'étude).

4/ CESSION DU TRACTEUR DEUTZ

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le tracteur DEUTZ, acquis par la collectivité en 2007 n'est plus utilisé depuis l'acquisition du tracteur NEW HOLLAND. Il serait donc préférable de le vendre.

Après négociations, M. GUILLOT Xavier a proposé de l'acquérir pour un montant de 6000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré

AUTORISE M. le Maire à vendre en l'état le tracteur DEUTZ pour un prix de cession de 6000 euros à M. Xavier GUILLOT.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession de ce véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

5/ FIABILISATION DES EVALUATIONS DES LOCAUX D'HABITATION

Le Maire fait part d'une démarche de la DGFIP en Conseil Communautaire concernant la fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation par la valorisation des éléments de confort.

Pour certaines habitations, des éléments de confort jugés essentiels, ne seraient pas intégrés (raccordement à l'eau, raccordement à l'électricité, chauffage ou climatiseur, WC, lavabo, douche ou baignoire).

Ces éléments de confort sont traduits en équivalences superficielles.

L'ajout de ces éléments traduits en m² augmentera la superficie globale du local, donc sa valeur locative.

La cotisation de TF et de THRS de l'usager sera corrigée.

Cette fiabilisation induira une hausse des bases de TF et de THRS.

M. le Maire sollicite l'avis du conseil pour savoir s'il doit solliciter les services de la DGFIP pour la mise en œuvre de la correction des évaluations foncières des locaux d'habitation pour lesquels il manque des éléments de confort.

Le Conseil municipal

DECIDE de ne pas donner suite afin de préserver les concitoyens.

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 03 Septembre 2026

6/ CONVENTION DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – Route de la Grande Mercerie
Convention N°D17-PG54-26-185705

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux Route de la Grande Mercerie, le SDEER a constitué un dossier de dissimulation des réseaux basse tension et éclairage public. Une étude doit être réalisée pour l'effacement du réseau téléphonique.

Il est nécessaire de passer une convention avec ORANGE pour formaliser les conditions de réalisation des prestations et participations de chaque partenaire.

Après avoir pris connaissance de la convention,
le conseil municipal, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer la convention N°D17-PG54-26-185705 DE TRAVAUX avec ORANGE pour les travaux de dissimulation des réseaux de communications électroniques route de la Grande Mercerie

7/ PROPOSITIONS HONORAIRES POUR MISSION ETABLISSEMENT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Maire rappelle qu'il a sollicité le Cabinet Moreau pour réaliser un permis de construire pour une extension de la réserve du bar-restaurant (environ 25 m²) et création d'un auvent d'environ 12 m².

Il présente le contenu de la mission.

Le montant de la proposition s'élève à 3 300.00 € HT soit 3 960.00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer la proposition du Cabinet Moreau et Associés qui s'élève à 3 300.00 € HT soit 3 960.00 € TTC (phase permis de construire avec assistance architecturale) extension de la réserve au Bar – Restaurant et création d'un auvent.

AUTORISE le Maire à déposer le permis de construire correspondant à cette mission.

8/ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – ESPACE FORUM SOLIDAIRE

Le Maire fait part du message de l'Espace Forum solidaire qui souhaite essaimer ses actions en créant un circuit de cinéma itinérant à l'échelle de la CDC.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Convention Territoriale Globale et plus particulièrement dans l'action visant à favoriser les espaces de rencontre et le lien social par le développement du cinéma de proximité.

Le Conseil Municipal DECIDE de ne pas donner suite.

9/ CONVENTION DES ESPACES PUBLICS ET PRETS TABLES ET BANCS

Pour tous les lieux en prêt ou location, il sera demandé une caution de 500 €.

Le Maire propose de faire des conventions et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

12 membres souhaitent mettre en place des conventions. (1 NON)

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 03 Septembre 2026

10/ SYNTHESE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2025

Les collectivités doivent élaborer annuellement un Rapport Social Unique (RSU) réunissant l'ensemble des données relatives au personnel communal.

Ces données sont regroupées sous plusieurs items (effectifs, recrutements, formation, absentéisme, temps de travail, rémunérations, droits sociaux...). Le RSU constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial.

Le Maire présente la synthèse du rapport social unique 2025 de la Commune de Cravans.

Le Conseil Municipal en prend acte ; celui-ci sera publié sur le site internet de la Commune.

11/QUESTIONS DIVERSES

- Demande de subvention APOGE : refus, un versement est fait au niveau de la CDC
- Murette de l'école : projet de la repeindre
- La peinture de la façade de l'école sera à revoir aussi

La séance est levée à 20 H 45